

## **Règlement officiel du jeu concours « Boîte de Bergamotes »**

**6 au 14 juin 2026**

### **ODG Bergamotes de Nancy & Métropole du Grand Nancy**

#### **Article 1. Organisation du jeu concours**

Le jeu concours « Boîte de Bergamotes » est organisé par l'**Association des Fabricants de Bergamotes de Nancy IGP**, dont le siège est situé 2, Avenue de la forêt de Haye – Boîte postale 172, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex, ci-après dénommé « l'organisateur ». Il propose un jeu concours en partenariat avec la **Métropole du Grand Nancy**, dans le cadre de la Foire exposition du 6 juin au 14 juin 2026.

#### **Article 2. Objet du jeu concours « Boîte de Bergamotes »**

Le jeu concours « Boîte de Bergamotes » a pour but d'inviter quiconque à dessiner le visuel d'une boîte de Bergamotes IGP dans le cadre des 30 ans de l'obtention de l'Indication Géographique Protégée (IGP). Ce dessin doit être réalisé sur la base du visuel fourni en téléchargement ou mis à disposition sur le stand de la Métropole du Grand Nancy.

Afin d'être éligible, ce dessin doit impérativement contenir un élément évoquant la place Stanislas. En l'absence de cet élément, le dessin ne pourra être retenu.

#### **Article 3. Période de participation**

La participation est ouverte du **6 juin, à partir de 8h00**, jusqu'au **14 juin, à 23h59**.

#### **Article 4. Conditions de participation**

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, mais est interdit aux membres du personnel de l'organisateur et de ses partenaires.

Le concours est limité à une seule participation par personne pendant toute la durée du concours.

La participation implique l'acceptation sans réserve des participants, du présent règlement, dans son intégralité. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant.

Le participant doit accepter le règlement du concours et indiquer son identité et ses coordonnées afin de participer et de pouvoir être contacté.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation et de l'affichage du pseudo du participant lors de l'événement.

#### **Article 5. Modalités de participation**

Pour participer, les participants doivent se rendre sur le site [onyvit.nancy.fr/30ans-igp-bergamote](https://onyvit.nancy.fr/30ans-igp-bergamote) ou déposer leur participation en version papier sur le stand de la Métropole du Grand Nancy pendant la foire exposition.

- **QR code** : scanner le code présent sur le panneau et participer en ligne
- **Feuille à disposition** : remplir la feuille disponible sur place et la déposer dans la boîte dédiée

## **Article 6. Sélection des gagnants**

### 6.1. Pré-sélection

Cinq (5) dessins seront pré-sélectionnés par les organisateurs du jeu. Ces réalisations présélectionnées seront ensuite soumises à l'appréciation du jury, chargé de désigner les gagnants définitifs.

### 6.2. Jury

Un **jury** composé des membres de l'**Association des Fabricants de Bergamotes de Nancy IGP** et de membres du comité de pilotage des 30 ans de l'IGP Bergamote de Nancy se réunira la semaine du 15 juin 2026 pour déterminer le dessin gagnant selon les critères suivants :

- Originalité
- Créativité

## **Article 7. Dotations**

Le gagnant du concours remportera : une boîte de bergamotes de Nancy IGP personnalisée avec le dessin, une boîte de chaque maison membre de l'**Association des Fabricants de Bergamotes de Nancy IGP** (Maison Lalonde, Confiserie Stanislas, Maison des Sœurs Macarons, Confiserie des Hautes Vosges), une boîte collector des 30 ans de l'IGP Bergamote de Nancy, une affiche et un magnet.

Montant de la dotation : 68,20 € TTC

Le lot sera à récupérer à la Maison Lalonde, 59 rue Saint-Dizier, 54000 Nancy à une date définie avec les organisateurs.

## **Article 8. Annonce du gagnant et remise du lot**

Le lot sera remis à partir du 1<sup>er</sup> août 2026 après vérification éventuelle de l'identité du gagnant. Les réalisations seront publiées sur le site web [onyvit.nancy.fr](https://onyvit.nancy.fr), ainsi que sur les réseaux sociaux des membres de l'Association des Fabricants de Bergamote de Nancy IGP et de la Métropole du Grand Nancy.

### 8.1. Contact du gagnant

Seul le gagnant sera contacté. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées du gagnant ne pouvant être joint en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

## 8.2. Lot non retiré

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 les lots non retirés seront conservés par l'organisateur.

Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

## **Article 9. Utilisation des données personnelles des participants et droits**

Pour participer au jeu, les participants doivent fournir certaines informations personnelles (nom, prénom, téléphone, e-mail). Les données nominatives des participants recueillies dans le cadre du jeu font l'objet d'un traitement informatique destiné à la participation au concours et à l'attribution des gains. Les informations ainsi recueillies ne seront ni utilisées à des fins publicitaires, ni à des fins prospectives.

Les participants autorisent la diffusion de leur dessin à des fins promotionnelles, notamment sur le site web et les réseaux sociaux des membres de l'**Association des Fabricants de Bergamotes de Nancy IGP** et de la Métropole du Grand Nancy.

Le responsable du traitement des données recueillies lors du concours est la Métropole du Grand Nancy.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur.

## **Article 10. Remboursement des frais de participation**

La participation étant gratuite, aucun remboursement des frais liés à la participation au concours ne sera effectué.

## **Article 11. Responsabilité**

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur est de désigner le gagnant du jeu concours, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et de remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement. L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages liés à l'utilisation de la dotation, ni des problèmes techniques empêchant la participation au concours ou la réception de la récompense.

## **Article 12. Modification du règlement**

L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévu affectant la bonne marche du concours.

**Article 13. Litiges**

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du règlement.

**Article 14. Dépôt et consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu sur le site web [onyvit.nancy.fr/30ans-igp-bergamote](http://onyvit.nancy.fr/30ans-igp-bergamote), ainsi que sur le stand de la Métropole du Grand Nancy